

**Catégories des cas et sujets contacts, conduite à tenir
et situation professionnelle**

Catégorie	Mesures prescrites	Situation professionnelle	Conduite à tenir
1 - Cas positif	ISOLEMENT STRICT Durée en vigueur	Arrêt de travail du médecin traitant ou du travail Fin de l'arrêt de travail = Fin d'isolement	Isolement strict à domicile (chambre à part, mesures d'hygiène strictes, pas de sortie, pas de contact avec les autres membres du foyer familial). Si isolement strict impossible dans le foyer : isolement dans un autre lieu. <u>Membres de la famille</u> : à considérer comme sujet contact à risques Non scolarisation des enfants jusqu'à la fin de la durée en vigueur à partir du dernier contact avec le cas positif. Strict respect des mesures barrières.
2 - Cas suspect	ISOLEMENT STRICT TEST RT-PCR Résultat du test : - Test positif : cf. « cas positif » - Test négatif : fin de l'isolement strict En l'absence de contact dans les 3 jours suivant le test celui-ci est réputé négatif	Pour les personnes symptomatiques, arrêt de travail possible selon décision du médecin prenant en charge le patient. Attente du résultat du test : Attestation de l'ILM faisant foi Délivrance d'une Autorisation de Travail à Distance ou d'une Autorisation Exceptionnelle d'Absence rémunérée Dès connaissance du résultat => action en fonction de la catégorie n°1, 2 ou 3	Isolement strict à domicile (chambre à part, mesures d'hygiène strictes, pas de sortie, pas de contact avec les autres membres du foyer familial) Scolarité : En l'absence de symptômes* – Enfants scolarisés Strict respect des mesures barrières.

<p>3 - Sujet contact à risques élevés</p>	<p>AUTO-ISOLEMENT Durée en vigueur</p>	<p>Pas d'arrêt de travail Attestation délivrée par le BVS pour sujet contact à risque élevé En cas d'isolement à domicile, délivrance d'une Autorisation de Travail à Distance si impossible, Autorisation Exceptionnelle d'Absence rémunérée</p>	<p>Isolement à domicile (chambre à part, mesures d'hygiène strictes, pas de sortie, pas de contact avec les autres membres du foyer familial) Scolarité : En l'absence de symptômes* – Enfants scolarisés Strict respect des mesures barrières</p>
<p>4 - Sujet contact à risques faibles ou modérés</p>	<p>PAS DE MESURES D'AUTO-ISOLEMENT</p>	<p>En activité Si l'agent souhaite rester à domicile : Prise de congé ou Autorisation Exceptionnelle d'Absence non rémunérée</p>	<p>Strict respect des mesures barrières Limitation des déplacements et des interactions sociales Eviter la participation à un rassemblement de personnes <u>Membres de la famille</u> : activité professionnelle et sortie autorisées, Scolarité : En l'absence de symptômes* – Enfants scolarisés</p>
<p>5 - Retour de l'agent arrivant de l'extérieur de la Polynésie française</p>	<p>Auto prélèvement et Test réglementaire à J+4 Résultat du test : - Test positif : cf. « cas positif » En l'absence de contact dans les 3 jours suivant le test, celui-ci est réputé négatif</p>	<p>Pendant l'attente des résultats : <u>Si retour de congés</u> : Prise de congé ou Autorisation Exceptionnelle d'Absence non rémunérée <u>Si retour de mission</u> : Autorisation de Travail à Distance ou Autorisation Exceptionnelle d'Absence rémunérée Dès connaissance du résultat => action en fonction de la catégorie n°1, 2 ou 3</p>	<p>Dès l'arrivée et jusqu'à une période de la durée en vigueur après le résultat Strict respect des mesures barrières. Limitation des déplacements et des interactions sociales Eviter la participation à un rassemblement de personnes</p>

Niveau de risques déterminé par le Bureau de Veille Sanitaire (BVS) de la Direction de la santé publique et communiqué au seul patient

Symptômes les plus fréquents : fièvre, toux sèche, fatigue /// courbatures, maux de gorge, diarrhée, conjonctivite, maux de tête, perte de l'odorat ou du goût, éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Symptômes graves : difficultés à respirer ou essoufflement, sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine, perte d'élocution ou de motricité

Apparition de symptômes : signalement au médecin en charge du suivi ou au BVS.